



Annexe 1 du contrat de scolarisation AGEA Montpellier

Ensemble Scolaire Assomption Montpellier
Règlement financier
Année scolaire 2026-2027

L'ensemble scolaire Assomption Montpellier, comprenant une école et un collège, est un établissement privé catholique d'enseignement associé au service public par contrat avec l'État. A ce titre, il perçoit une participation de l'État aux frais de fonctionnement (Mairie pour les écoliers résidant à Montpellier, Département pour les collégiens). Les enseignants sont personnels de l'Éducation Nationale.

La contribution des familles est destinée aux dépenses liées au caractère propre de l'ensemble scolaire, à la gestion du patrimoine immobilier, ainsi qu'à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et du réseau Assomption.

1. INSCRIPTION – RÉINSCRIPTION

Pour valider l'inscription de nouveaux élèves ou la réinscription d'élèves présents pour l'année suivante, la famille doit s'acquitter d'un montant de **180€** selon les modalités suivantes :

- Réinscription : **à régler obligatoirement avant le 09/03/2026**
- Inscription de nouveaux élèves : dans les 15 jours suivant votre RDV avec la cheffe d'établissement de l'école et/ou du collège

Ce montant est un acompte sur la scolarité et sera donc déduit de la facture annuelle de septembre 2026.

Ce règlement de **180€** se fait par :

- Carte Bancaire en ligne via EcoleDirecte,
- Carte Bancaire sur place au service comptabilité situé sur le site du collège,
- Chèque bancaire à l'ordre de l'AGEA en précisant obligatoirement au dos du chèque le nom et prénom de l'élève et son futur niveau scolaire en septembre 2026.

En cas de désistement de la famille cet acompte ne sera pas remboursé après le 1^{er} mai 2026 pour une entrée à l'école ou au collège.

2. CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution familiale sous réserve d'aléas et d'imprévus, sera de :

	Niveaux	Contribution familiale /an	Acompte à payer	Mensualisation sur 10 mois de septembre 2026 à juin 2027
École maternelle	TPS Très Petite Section	2060€ /an	180€	2060€-180€ = 1880€ /10 mois, soit 188€/mois
	PS, MS et GS Petite Section Moyenne Section Grande Section	1090€/an	180€	1090€ - 180€ = 910€ /10 mois, soit 91€/mois
École élémentaire	CP, CE1, CE2, CM1 et CM2	1260€/an	180€	1260€-180€ = 1080€/10 mois, soit 108€/mois
Collège	De la 6 ^e à 3 ^e	1750€ / an	180€	1750€-180€ = 1570€ /10 mois, soit 157€/mois

Réductions sur la contribution des familles, en fonction du nombre d'enfants d'une même famille scolarisés dans l'ensemble scolaire :

Pour 2 enfants inscrits	10% de réduction pour le 2 ^e enfant
Pour 3 enfants inscrits	10% de réduction pour le 2 ^e enfant 20% de réduction pour le 3 ^e enfant
À partir du 4 ^e enfant	10% de réduction pour le 2 ^e enfant 20% de réduction pour le 3 ^e enfant 50% de réduction à partir du 4 ^e enfant

Il est précisé qu'en cas d'arrivée ou de départ d'un élève, en cours d'année, toute quinzaine débutée sera facturée.

Le solde dû doit être réglé dans son intégralité le jour du départ, condition exigée pour la délivrance de l'exeat.

Important : Il est précisé qu'en cas de changement de situation familiale tel qu'un divorce ou une séparation en cours d'année, aucune étude rétroactive ne sera effectuée sur l'année en cours.

3. SECTION BILINGUE ANGLAIS

Ecole :

L'école développe un projet d'enseignement bilingue en anglais, où les élèves de la Maternelle au CM2 bénéficient d'un enseignement de 3 heures d'anglais par semaine dispensé par un professeur anglophone.

	Niveaux	Forfait annuel	Mensualisation sur 10 mois de septembre 2026 à juin 2027
Ecole	De la Maternelle au CM2	180€ /an	18€/mois

Collège :

Les élèves de collège ont le choix de commencer une section bilingue à partir de la classe de 6^e, avec 2 heures d'anglais supplémentaires de DNL (Discipline Non Linguistique) par semaine, enseignées par un professeur natif anglophone.

	Niveaux	Forfait annuel	Mensualisation sur 10 mois de septembre 2026 à juin 2027
Collège	De la 6 ^e à la 3 ^e	210€/an	21€/mois

4. DUAL DIPLOMA dès la classe de 3e

Préparation possible dès la classe de 3^{ème} au Dual Diploma : Le High School Diploma, Baccalauréat Américain. Il permet aux collégiens de poursuivre ce cursus afin d'obtenir simultanément un baccalauréat français et américain homologué.

Le coût s'élève à :

- **1380 €/an = frais du cursus, soit 138 € sur 10 mois**

Les frais d'inscription seront à la charge de la famille et seront à payer directement en ligne.

La poursuite de ce cursus sera possible à Montpellier jusqu'en classe de terminale aux lycées Notre-Dame de la Merci ou Nevers ou Pierre Rouge à Montferrier.

5. FRAIS DE SERVICE DE RESTAURATION

→ Sous réserve de l'augmentation des tarifs de notre prestataire de restauration (non encore connu au moment de la rédaction de ce document)

Pour les élèves demi-pensionnaires :

Les frais de restauration se décomposent en :

1- **Un abonnement restauration** qui représente les frais fixes (investissements, matériel, énergie, personnel de service et de surveillance) d'un montant de :

- 300 €/an pour un élève de l'école,
- 325 €/an pour un élève du collège.
- L'abonnement restauration (**DP**) est intégré à la facture annuelle.

2- **Les tickets repas**, qui représentent des frais variables (nourriture) pour un montant de :

- 5 € / repas pour un élève de l'école,
- 5,20 € / repas pour un élève du collège.
- Les tickets repas (**DP**) sont à régler au préalable via le porte-monnaie « Restauration » en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque.   BANQUE POPULAIRE

Pour les élèves externes :

Pour les élèves n'ayant pas choisi le régime de demi-pension, tout repas sera facturé :

- 8,20 € /repas pour un élève de l'école,
- 8,40 € /repas pour un élève du collège.
- Les tickets repas (**Externe**) sont à régler au préalable via le porte-monnaie « Restauration » en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque.   BANQUE POPULAIRE

Les P.A.I. :

Pour les élèves bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), seul l'abonnement restauration qui représente les frais fixes (investissements, matériel, énergie, personnel de service et de surveillance) sera dû :

- 300 €/an pour un élève de l'école,
- 325 €/an pour un élève du collège.
- L'abonnement restauration (**PAI**) est intégré à la facture annuelle.

Changement de régime de restauration ou de garderie :

Tout changement de régime ne pourra se faire uniquement à titre exceptionnel et en respectant un certain formalisme, à savoir :

- Le changement de régime ne peut intervenir qu'à la fin de chaque trimestre :
 - Soit en faire la demande avant le 15 novembre uniquement pour un changement effectif le 1^{er} décembre,
 - Soit en faire la demande avant le 15 février uniquement pour un changement effectif le 1^{er} mars,
- À condition d'en avoir fait la demande par mail via EcoleDirecte (comptabilité familles) ou à l'adresse compta.familles@assomption-mtp.fr

➔ Aucun autre changement de régime ne sera possible en dehors de ces dates.

Carte de restauration et de sortie :

Une carte de restauration et de sortie sera remise à chaque élève en début d'année.

En cas de perte, de modification de régime ou de changement d'autorisation à l'initiative des parents, une nouvelle carte sera éditée et facturée à hauteur de **12€/carte rééditée**.

6. GARDERIE

Ecole :

Les élèves peuvent arriver à partir de 7h30 ; ils bénéficient gratuitement d'un accueil jusqu'à 8h20. Les cours se terminent à 16h45 ; une garderie et une étude dirigée sont organisées de 17h00 jusqu'à 18h30 du lundi au vendredi, excepté le mercredi.

Les frais périscolaires se décomposent en :

1- Un abonnement périscolaire d'un montant de :

- **255 €/an** pour un élève de l'école.
 - L'abonnement périscolaire est intégré à la facture annuelle.

2- Le ticket périscolaire, d'un montant de :

- **3 € /garderie ou étude** pour un élève de l'école.
 - Les tickets périscolaires **réguliers** sont à régler au préalable via le porte-monnaie « Garderie » en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque.



Pour les élèves n'ayant pas choisi l'abonnement périscolaire, le ticket occasionnel sera facturé :

- **8 €** /garderie ou étude dirigée.
- Les tickets périscolaires **occasionnels** sont à régler au préalable via le porte-monnaie « Garderie » en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque.   BANQUE POPULAIRE

L'ensemble peut être déduit des impôts pour les enfants de moins de 6 ans. Aucune attestation n'est délivrée par l'établissement, charge aux familles concernées de télécharger les factures et relevés des portes-monnaies sur EcoleDirecte avant la fin de l'année scolaire concernée.

Collège :

Les élèves peuvent arriver à partir de 7h45. Les cours commencent à 8h10 jusqu'à 16h50 selon l'emploi du temps. Une étude surveillée est organisée gratuitement jusqu'à 17h50.

7. CASIERS

Les élèves du collège peuvent louer un casier à l'année, afin d'y mettre leurs affaires scolaires. La location est de **24€ par an**, par élève et pour l'année scolaire complète. La demande est à faire directement auprès du bureau de la Vie Scolaire, dès la rentrée car le nombre des casiers est limité.

8. IPAD pour les collégiens

Dans le cadre du projet numérique de l'établissement, tous les collégiens sont dotés d'un Ipad, faisant l'objet d'une convention spécifique que les parents signent à la rentrée.

Le pack numérique comprend :

- La location de l'Ipad neuf avec option d'achat en fin de 3^e
- L'étui de protection et le chargeur
- Une assurance casse et vol (frais et franchise d'un montant pouvant aller jusqu'à 90€/sinistre)
- Les applications pédagogiques et livres scolaires numériques
- Le logiciel de sécurisation d'utilisation et de connexion au serveur Assomption
- La maintenance de l'Ipad

Le tarif du pack numérique pour 2026-2027 pour les nouveaux est de : **21 €/mois sur 10 mois** pendant 4 ans.

Pour les autres élèves, le tarif reste inchangé.

Une **caution de 100€** est demandée sur la facture annuelle pour chaque collégien **nouvellement équipé d'un Ipad**. Cette caution sera restituée à l'issue de la période de location.

9. FRAIS ANNEXES

Les frais annexes sont facturés en plus des frais de scolarité ou peuvent faire l'objet de porte-monnaie spécifiques via Ecole directe à alimenter pour :

1. Les projets, sorties et voyages scolaires
 2. Les activités (Concours Cambridge, concours Mathématiques, etc.)
 3. A l'École : les cahiers d'activités, fichiers pédagogiques remis à votre enfant (entre 50€ et 80€)
 4. En Maternelle : un forfait annuel pour les fournitures s'élève à 50€ par élève.
- Les activités et projets sont à régler au préalable via les porte-monnaies spécifiques en ligne par Carte Bancaire directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque.   BANQUE POPULAIRE
 - En cas de partage des règlements entre les 2 parents, chacun d'eux devra payer sa quote-part sur le porte-monnaie nominatif de l'enfant.
 - Les paiements des voyages sont à régler **au préalable** en amont dudit voyage en suivant les modalités qui seront communiquées aux familles concernées en cours d'année par les enseignants responsables des projets.

ATTENTION-TRES IMPORTANT :

- ➔ **Le règlement de la scolarité est prioritaire aux paiements des voyages ; ainsi la participation aux voyages ne se fait que si la famille est à jour des règlements de la scolarité.**

10. MODALITES DE REGLEMENT :

Nous privilégions le paiement par prélèvement automatique sur 10 mois, de septembre à juin.

	Comment faire ?
Prélèvement Automatique (en fin de mois)	Ce choix de règlement se fait : • Directement sur votre accès EcoleDirecte (onglet paiement), en saisissant votre RIB, • Ou en transmettant le mandat de prélèvement SEPA ci-après dûment complété et accompagné de votre RIB. • Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.
<i>Dans le cas contraire, le paiement ne pourra se faire uniquement par</i> Carte Bancaire	Ce choix de règlement se fait : • Directement sur votre accès EcoleDirecte, via un paiement sécurisé auprès de notre banque.  BANQUE POPULAIRE • Ou en vous rendant à la comptabilité des familles (située sur le site du collège)

Le collège est habilité à recevoir les élèves boursiers de l'Education Nationale. Les dossiers de demande de bourse sont distribués en début d'année, sur demande auprès de la comptabilité.

Selon les ressources, il est possible d'obtenir une « aide à la restauration pour les collégiens » du Conseil Général. Ces dossiers sont à remplir sur le site <https://aiderestaurationscolaire.herault.fr>.

11. RETARD DE PAIEMENTS ET IMPAYÉS

Facturation des porte-monnaies :

Les porte-monnaie restauration, garderie et activités qui présentent un solde débiteur, seront facturés à chaque période de vacances scolaires (**en cas de facturation séparée entre les 2 parents, la quote-part de la répartition de la facturation sera appliquée**).

Impayés :

L'ensemble scolaire Assomption Montpellier se réserve le droit de demander des frais aux retardataires avec des pénalités de retard de 10% du montant de la facture et des frais de relance sauf en cas de difficultés financières des familles connues par l'établissement.

En cas de rejet de paiement, les frais engendrés par ce rejet, seront facturés aux familles.

En cas d'impayés, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. **En outre, en cas de persistance d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante (cf Contrat de Scolarisation 2026-2027).**

12. MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA POUR LA FACTURATION

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de prélèvement SEPA 		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGEA ASSOMPTION à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGEA ASSOMPTION . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.	
Débiteur Votre Nom _____ Votre adresse _____ CP/Ville _____ France _____		Identifiant du créancier (ICS) : FR16100205362 Créancier AGEA ASSOMPTION 24 rue du Carré du Roi CS 19017 34967 MONTPELLIER CEDEX 2 France _____	
IBAN _____ BIC _____ A _____		Paiement : ☒ Récurrent/répétitif ☐ Ponctuel Le : _____	
Signature : _____		Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Veuillez compléter tous les champs du mandat.	
 Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB			
A nous retourner dûment complété			

13. FONDS DE DOTATION

Vous avez la possibilité de faire un don au fonds de dotation Assomption France afin de soutenir des projets éducatifs, pédagogiques et matériels portés par les valeurs du réseau Assomption. Pour information, les dons peuvent donner droit à des réductions d'impôts :

Réduction d'impôt sur le revenu et sur les sociétés

Les dons effectués au **Fonds Assomption France** ouvrent droit à une **réduction fiscale**, conformément à la législation en vigueur.

Réduction de l'impôt sur le revenu

66%



Réduction de l'impôt sur les sociétés

60%



14. COTISATION APEL

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) est un mouvement national qui s'inscrit dans le cadre du projet de l'enseignement catholique. Il défend auprès de l'Etat et des Collectivités territoriales, le caractère propre de l'enseignement catholique et participe aux propositions d'améliorations du système éducatif.

L'APEL participe activement à la vie de l'établissement. Elle anime, entre autres, la fête de l'établissement, la bibliothèque, l'accueil café à la rentrée, les parents délégués et contribue au financement de nombreux projets, notamment le projet Voltaire pour l'ensemble des collégiens.

Pour la soutenir, vous pouvez adhérer à l'association en réglant la cotisation et/ou en donnant de votre temps pour les manifestations organisées.

Le montant de la cotisation annuelle (facturée en 09/2025) est de **27 € /famille quel que soit le nombre d'enfants dans l'établissement**. Il comprend les services des APEL nationales, régionales, départementales et locales mais également l'abonnement au journal « Famille et Education ».

Votre cotisation annuelle pourra être ramenée à 11€/famille si vous justifiez, uniquement par mail à **compta.familles@assomption-mtp.fr ET apel.assomption.montpellier@gmail.com** que l'aîné est scolarisé au sein d'un autre établissement catholique d'enseignement **avant le 15 octobre 2026**.

Si vous ne souhaitez pas y adhérer, vous devez en faire la demande par écrit **avant le 15 octobre 2026** à l'adresse **compta.familles@assomption-mtp.fr ET apel.assomption.montpellier@gmail.com**.